

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 110 (2002)

Artikel: Le cardinal Jacques de Menthonay
Autor: Logoz, Roger-Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARDINAL JACQUES DE MENTHONAY*

Roger-Charles LOGOZ

Jacques de Menthonay appartenait à la petite noblesse du comté de Genève. Son père, le chevalier Girard de MENTHONAY, était seigneur de Menthonnex-sous-Clermont, près de Cruseilles en Haute-Savoie, canton de Seyssel. La famille semble s'être éteinte au début du XV^e siècle, si j'en crois l'*Armorial Genevois*¹. Il faut se méfier des renseignements de l'*Armorial* du comte de Foras², très fantaisiste sur cette famille. Il avait un frère aîné, Aymon, dont nous reparlerons plus loin. Ami de Robert, son contemporain, cinquième fils de son suzerain, le comte de Genève, probablement dès l'enfance, sa carrière bénéficiera de l'ascension dans l'Église, puis de l'élévation au pontificat, de ce prince genevois. A une date que nous n'avons pu préciser, il avait obtenu la cure de Quers, en Haute-Saône, mais nous doutons fort qu'il y ait jamais mis les pieds. Il était déjà bachelier en droit civil, le 16 avril 1363, et avait donc plus de vingt ans, quand Mathilde de Boulogne, comtesse de Genève, demande pour lui au pape Urbain V un canonat à la cathédrale de Besançon, comptant sur l'influence de son frère, le cardinal Gui de Boulogne, pour le lui faire obtenir. Comme nous le verrons plus loin, cet espoir d'une bonne prébende fut déçu. En attendant, il se fait accorder la chantrerie de la même cathédrale, le 29 janvier 1369. Il est alors étudiant en droit canon, et vient de solliciter la cure de Seurre en Côte-d'Or, qu'Urbain V lui a accordée, mais les lettres de pourvue ne sont pas encore faites et Jacques doit évidemment y renoncer. En 1372, il devient archidiacre de Reims, non sans difficultés, puisque le pape Grégoire XI doit charger le

* Cet article fait écho à l'article de Gilbert COUTAZ, « L'inventaire de 1394 des archives de l'évêque de Lausanne », *RHV* 2001, p. 89-132, notamment à la page 96 où est mentionné le neveu de Jacques de Menthonay, Guillaume, nommé évêque de Lausanne le 7.8.1394 (voir note 26).

¹ Eugène-Louis DUMONT, *Armorial genevois*, Genève, Atar, 1961, p. 294.

² Éloi Amédée Jacques François de FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Genoble, Allier, 1863-1938, III, p. 471.

cardinal Jean de Dormanno de mettre à la raison deux de ses familiers, qui lui en disputent l'entrée en jouissance (19 mai 1372). Dès les débuts du pontificat de Robert de Genève (Clément VII), déjà chargé en 1363 de le faire entrer en possession de son canonicat bisontin, sans grand succès d'ailleurs, il est désigné comme un de ses « familiers » et par conséquent réside en général à sa cour, en Avignon, ce qui, peut-être bien, lui vaudra quelqu'ennui. Par cela, je puis expliquer qu'il ait pris soin de faire copier toute une série d'actes de 1325, concernant un de ses prédécesseurs à l'archidiaconat de Reims, Napoléon Fortibracchi, nommé plus tard archevêque de Monreale et qui ne paraît pas s'être beaucoup soucié de ses ouailles rémoises. Reims était une église opulente, dont les revenus étaient recherchés, mais où les titulaires ne résidaient souvent pas. Jacques est aussi chanoine de Thérouanne en Pas-de-Calais, sans que nous puissions préciser quand il a obtenu ce bénéfice.

Après la destitution du pape Urbain VI par les cardinaux, conscients qu'ils avaient fait un mauvais choix, et avec l'élection au pontificat, par le Sacré-Collège, de son ami et protecteur, le cardinal Robert de Genève, le 20 septembre 1378, la carrière de Jacques de Menthonay va prendre une évolution encore plus favorable. Il a entre trente-cinq et quarante ans. Il n'est pas question de quitter Avignon, où, de 1378 à 1383, il travaille au Palais des Papes comme dataire à la chancellerie. C'est le nom de l'officier pontifical chargé de vérifier la date attribuée à la demande d'un clerc, date qui n'était pas toujours la date réelle, mais pouvait être une date de complaisance donnant à un clerc attendant une vacance une priorité d'attribution d'un bénéfice, c'est à dire d'un revenu d'une charge ecclésiastique quelconque. Le dataire contrôlait aussi la conformité du texte. Nombre de « suppliques », demandes de places et de bénéfices, sont inscrites sur des rôles « présentés » par l'archidiacre de Reims ; il reçoit et examine ces postulants divers, en homme de confiance du pape, qui ne peut voir en détail toutes ces démarches et éviter les traquenards que les clercs astucieux cherchent à tendre ou les naïvetés des autres.

Bachelier *in utroque jure*, il étudia peut-être à Paris, ce qui expliquerait qu'il en ait reçu le canonicat, alors qu'il était déjà archidiacre de Reims et chanoine de Genève. Il fut ordonné prêtre peut-être bien avant le 23 février 1380, jour où il obtient de Clément VII les priviléges de l'autel portatif et de la messe avant le jour, de même que celui de dire sa messe en lieux frappés d'interdit, ce qui lui permet de remplir en tout temps et toutes circonstances, chez lui, son office de prêtre.

Au printemps de 1380, le malheur frappe sa famille. Son frère Aymon de Menthonay était déjà décédé et sa veuve Nicolette de Langin, fille de Rodolphe de Langin et de sa seconde femme, Jaquette de Dizy, avait quelques difficultés, puisque elle obtient de Clément VII, probablement sur demande de son beau-frère, qu'il charge l'official de Grenoble de lui faire verser les 72 livres lausannoises provenant de la dot de sa mère défunte, dont elle était l'unique héritière, et que son oncle, le chevalier Jean de Dizy, refusait de lui payer.

L'automne suivant, Nicolette de Menthonay, désirant se remarier, confie la tutelle de ses trois enfants, Jean, Marguerite et Guillaume, qui n'a que huit ans, à son beau-frère Jacques, nonobstant le fait qu'un autre beau-frère, Pierre, était curé d'Arbusigny et donc plus proche géographiquement. Il est vrai que la cour d'Avignon laissait prévoir de bien meilleures possibilités de carrière pour ces trois orphelins, qu'une modeste cure rurale genevoise.

La même année, il est mentionné comme chambrier et chapelain du pape. Le 24 décembre 1380, Clément VII lui fait don de la maison confisquée à Anserme de Milan. Ce docteur en droit avait pris absolument le parti d'Urbain VI, qui avait refusé sa destitution et restait le pape de l'autre moitié de la chrétienté, partagée désormais par le Grand Schisme d'Occident. Cette demeure se trouvait au lieu-dit la Broqueria, dans la paroisse de Saint-Pierre, immédiatement au sud du Palais des Papes, environnée de maisons appartenant à des juristes de la Curie.

A cette date, Jacques de Menthonay était déjà bien en vue en « Cour de Rome ». Il commençait à avoir à son tour ses protégés, dont il soignait la carrière. En 1382, avec deux autres chapelains et familiers du pape, il agit comme exécuteur testamentaire d'un autre familier, Rodolphe d'Aillyd', qui, dans son testament, a fondé une chapelle au cimetière de Saint-Michel ou Saint-Antoine en Avignon.

Il avait d'ailleurs d'autres soucis. Depuis une douzaine d'années, il était en procès pour sa prébende à la cathédrale de Besançon, que percevait un certain Étienne de Monteniac, qui l'empêchait avec succès de publier à Besançon les trois sentences d'attribution définitives qu'il avait obtenues en Cour de Rome. Le 6 décembre 1382, il reçoit le canoniciat et le doyenné de Lisieux en Normandie, vacants par le décès de Richard de Harcourt, avec une réserve de prébende. Jacques de Menthonay dut revenir à la charge, demander et obtenir la seconde part

de l'héritage du doyen défunt, la prébende. Cet excès de générosité du pape dut faire jaser et déclencha des protestations, qui firent que Clément VII renonça à accorder la prébende, obligeant ainsi le nouveau doyen à attendre l'occasion d'une autre vacance à Lisieux.

Sa carrière allait cependant connaître un nouvel essor. Le 23 décembre 1383, il est compris dans la quatrième promotion des cardinaux de Clément VII, comme cardinal-prêtre du titre des Saints Marcellin et Pierre, devenu vacant par le décès de Pierre Raymond de la Barrière. Il est ainsi un des deux seuls prélats issus du comté de Genève à être élevés au cardinalat par Clément VII, précédant de deux ans Jean de Brogny, dont la longue carrière fut éblouissante, et qu'il va bientôt tout autant précéder dans l'une des plus importantes charges du Saint-Siège, la chancellerie.

A cette époque, le Sacré-Collège des cardinaux était beaucoup plus restreint que de nos jours. Limité entre une quinzaine et deux douzaines de prélats, il jouait un rôle beaucoup plus important. Les Éminences se comparaient absolument aux princes qui entouraient les rois et formaient leur conseil et n'hésitaient pas à prétendre partager quelque peu le pouvoir avec le pontife régnant. En conséquence, ils menaient un train de vie princier et leur fortune pouvait atteindre des montants scandaleux, même si tous, en vérité, n'étaient pas forcément des hommes intéressés. Ni Robert de Genève, ni son ami Jean de Murol ne s'enrichirent. De plus il fallait, pour atteindre ces sommes fort critiquables accéder tôt et vivre longtemps dans ce cercle privilégié. Jacques de Menthonay accéda probablement à plus de quarante ans au cardinalat et il mourut assez jeune, n'ayant revêtu la pourpre que sept ans et demi.

Les cardinaux se partageaient certains revenus casuels payés à la Chambre apostolique, au prorata de leur présence, jour par jour, ce qui explique qu'ils aient obtenu que le pape limite leur effectif. Mais, en plus, ils collectionnaient personnellement les revenus et les pensions, surtout les prieurés ruraux, qui ne comportent pas toujours une charge réelle d'âmes, mais fournissent de bons revenus, ou les prébendes des diverses cathédrales, avec un certain éclectisme, mais une préférence marquée pour les diocèses économiquement bien situés. Les papes payaient de la sorte en revenus divers leurs fonctionnaires, du haut en bas de l'échelle, de la même façon finalement que les princes médiévaux le faisaient par des donations de terres et de charges. Souvent ces concessions étaient échangées contre des pensions.

Jacques de Menthonay conserva ses prébendes à Paris et Genève, ses revenus rémois, auxquels ils joignit l'office de trésorier de la même cathédrale, il devint sacriste d'Avignon, doyen de Lisieux, vicaire perpétuel de la paroisse de Morières en Vaucluse, un revenu qui n'était pas à dédaigner, puisqu'à sa mort on l'utilisera pour renflouer la caisse du vestiaire des chanoines claustraux d'Avignon. Comme ses collègues, il collectionna peu à peu les prieurés, dédaigna rapidement celui de Poysier, au diocèse de Genève, mais conserva celui de Saint-Paul en Chablais ; il obtint Roucy dans l'Aisne, Villenauxe dans l'Aube, Voulton en Seine-et-Marne, Morteau dans le Doubs, Notre-Dame d'Aubenasson et Grane en Drôme, Tullins en Isère, Saint-Julien-de-Maurienne en Savoie et jusqu'au lointain Noirmoutier sur une île de l'Atlantique. Il n'y mit jamais les pieds.

Il vit en Avignon entouré d'une petite cour, où l'on remarque les trois enfants de son frère, dont les deux garçons étudient le droit à l'Université d'Avignon, avec d'autres Genevois, parmi eux Étienne Wachet, un clerc pauvre, et un autre neveu du cardinal, Nicolas de Darmaz, qui partagent leurs études. D'autres compatriotes se pressent dans sa « livrée », c'est ainsi qu'on nomme les hôtels particuliers des cardinaux. Son cousin Pierre de Moyrone, jeune bachelier ès lois de 23 ans, son chapelain Jacques Dunant, son chambrier Mermet Tissot, un abréviateur, Pierre d'Annecy, Nicod de Monthoux, Jacques Fabri, Pierre de Tanninges. Il les protège et intervient pour les faire nommer. Avec le nombre de jeunes dont je puis trouver trace, la maison ne devait guère être triste.

En 1385, peu après le décès, le 30 mai 1385, du vice-chancelier, Pierre de Monteruc, une très forte personnalité qui fut un des principaux artisans de la destitution d'Urbain VI et de l'élection de Clément VII, il devient vice-chancelier. Le premier acte, à ma connaissance, qui le mentionne en cette qualité est daté du 22 juin 1385. Ce poste est l'un des plus importants du Saint-Siège, car c'est la direction de toute la Chancellerie, aussi bien pour les affaires diplomatiques qu'administratives. Une centaine de scribes assistés de secrétaires et de notaires traitent un gigantesque courrier, principalement administratif, en relation avec toute l'Europe. Son expérience de dataire pendant cinq ans le mettait à même de connaître tous les rouages et les usages de cette bureaucratie fort imbue de son importance, comme de sa routine. Son successeur, l'autre cardinal genevois, Jean de Brogny, sera lui aussi dataire pendant plusieurs années.

L'aîné des fils de son frère devait reprendre le fief familial. Jacques marie sa nièce Marguerite, dame de Truchet, probablement à peine sortie de l'adolescence, à Pierre de Saint-Jeoire, seigneur de Beaucroissant, doublement son cousin au quatrième degré, ce qui l'oblige à solliciter du pape une dispense le 19 janvier 1386. Enfin, il soigne la carrière du cadet Guillaume. En 1382, il cède sa prébende de Thérouanne à ce clerc de dix ans et lui fera étudier le droit, entre 1385 et 1388, à l'Université d'Avignon qui, siège de la papauté depuis trois générations, jouissait d'une certaine importance. Il lui fait attribuer plusieurs prébendes supplémentaires à Reims, Chartres, Genève et finalement à Paris, grâce à la combinaison suivante. Le 25 juillet 1388, l'oncle résigne sa prébende parisienne en faveur de son neveu, tout en restant chanoine, ce qui lui permettra d'attendre la première prébende parisienne vacante, que son rang de cardinal lui vaudra sans conteste, pour retrouver sa portion de revenus. Guillaume de Menthonay, à seize ans, obtient ainsi un des bénéfices fort recherché, à la barbe de dizaines de postulants, Paris étant à la fois le siège de la Cour de France et celui de l'Université la plus illustre d'Europe. Il est donc probable qu'après trois ans d'études en Avignon, le neveu ait été étudier à Paris. Combien de temps, il est difficile de le dire, car ce n'est qu'une hypothèse. Il est vraisemblablement revenu en Avignon avant le décès de son oncle. Rentré en Avignon et ayant opté pour une carrière à la Cour de Rome, il résignera son canonicat parisien le 30 août 1391, devenant à son tour chambrier du pape, qui protégera désormais le fils de son ami défunt et lui confiera, trois ans plus tard, à vingt-deux ans, l'évêché de Lausanne.

La dernière mention que j'ai trouvé de l'activité du cardinal de Menthonay date du 31 janvier 1391, où il s'occupa de la collation d'un bénéfice. Il est fort possible qu'il ait connu quelques mois de maladie avant son décès, qu'il faut situer à la fin d'avril, car, le 30 avril, qui est pourtant un dimanche, on assiste à une véritable curée sur les bénéfices du défunt, qui sont attribués à quelques cardinaux, principalement à Galeotto Tarlato di Pietramala, cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, un cardinal italien qui avait fui le rival du pape avignonnais et ses cruels emportements et que Clément VII et les cardinaux d'Avignon désiraient retenir. Le neveu de Jacques obtenait pour sa part, le même jour, la charge d'archidiacre de Reims, qui avait si longtemps désigné officiellement son oncle. A l'automne, d'anciens familiers du cardinal défunt se réclamaient encore de lui auprès du pape, témoignant ainsi que son souvenir ne s'était pas immédiatement perdu.